Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le 9/09/223



ID: 001-210101895-20230424-DEL23_12-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 23/12

SEANCE DU 24 AVRIL 2023

Nombre de	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-huit neures et trente minutes, le
Membres	conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au
En Exercice: 14	nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.
Présents: 12	Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 17 avril 2023
Procuration: 0	Membres présents à la séance : Mmes MM. : ANDRE Bérengère, BALSEM
Votants: 12	Lydie, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude,
Pour: 12	FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël,
Abstention: 0	SELLIER Sophie, VERDET Patricia.
Contre: 0	

Absents ou excusés : ARTERO Véronique, BILLET Benoît.

Objet: Annexe à la convention de partenariat avec FAMILLES RURALES

Secrétaire de séance : Bernard FOUCART

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la convention de partenariat signée avec l'organisme Familles Rurales sur la période 2021-2024 pour la gestion de la garderie périscolaire, l'accueil de loisirs et la cantine.

Il donne lecture de l'annexe n° 2023-01 qui présente notamment les effectifs et le budget prévisionnel à charge de la commune pour l'année 2023, soit 183 800 euros.

Il est à noter qu'en cas de variation à la hausse ou à la baisse de la fréquentation par rapport à l'hypothèse définie au budget, les parties pourront décider par avenant de modifier cette participation financière pour la rendre plus conforme aux conditions financières réelles d'exercice de la mission.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ Approuve les termes de l'annexe n° 2023-01 de la convention de partenariat proposée par l'organisme Familles Rurales,
- ⇒ Autorise Monsieur le maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOUCART

Le Maire

Denis MOSSAZ